



PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU EXECUTIF du 19 mai 2017

Présents :

Président : Christian Palierno

Jacques Barraud ; Sophie Bodin ; Anne Boileau Demaret ; Jean-René Chevalier ; Jean-Luc Guillot ; Françoise Lopicque ; Guy Letrot ; Patrick Lustremant ; Michel Martin ; Jacques Ray ; Miguel Vicens

Assistent :

Pascal Berrest, Directeur technique national

Odile Perrier, Directrice générale des services

Thomas Chevalier, Secrétariat administratif

Invités :

Patrick Cannet

Virginie Poupin, Secrétaire générale adjointe

Kévin Vanlioglu, Trésorier général adjoint

□ □ □

Point 1 – Adoption du procès-verbal de la réunion du bureau fédéral du 10 février 2017

Sans remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres du bureau du précédent mandat présents.

Point 2 – Informations du Président

- La visite du comité d'évaluation du CIO pour la candidature des JO 2024 a été très dense et les échos sont positifs ; la candidature de Paris est un projet social, alors que celle de Los Angeles est un beau modèle économique.
L'organisation des JO 2024 à Paris serait une opportunité de développement pour les années à venir.
- Le CNOSF vient de procéder au renouvellement de son équipe dirigeante. Denis Massegli a été réélu à la présidence dès le premier tour.

Point 3 – Informations du DTN

Haut niveau

- Les résultats des joueurs français sur les derniers Opens sont satisfaisants.
- Le stage de préparation aux championnats du Monde a démarré ; tous les joueurs sont présents.
- Le projet de performance fédéral est terminé. Il est actuellement en phase de navette avec le Ministère et la MOP (Mission d'Optimisation de la Performance). Il sera présenté au prochain conseil fédéral.
- Les nouvelles modalités de calcul du classement mondial, applicables à partir de janvier 2018, vont changer considérablement la hiérarchie. La stratégie de la DTN en matière de participation aux compétitions internationales va devoir être modifiée à partir de l'année prochaine. Les conséquences financières ne seront pas négligeables.

Développement

- Les ping tour niveau 2 et 3 ont démarré ; le premier ping tour niveau 1 est prévu le 10 juin à Roanne puis le 17 juin à Nîmes, le 24 juin à Rouen, le 2 septembre à Chambéry et le 16 septembre à Disney.
- Dans le cadre de la candidature de Paris 2024, le tennis de table participera aux journées olympiques les 23 et 24 juin prochain, entre le pont de l'Alma et les Invalides. Une subvention CNDS de 12.000 euros a été obtenue pour cette action.
- La semaine des 4-7 ans est prévue du 10 au 17 juin.
- Téléthon : la remise des trophées 2016 se tiendra à la fédération, le 16 juin prochain, avant la réunion informelle du Conseil fédéral.

Formation

- BPJEPS: note d'opportunité en discussion avec le Ministère.
- Programme de formation des jeunes dirigeants.
- Tour de France des ligues pour échanger sur les besoins en formation et développement.

Cadres techniques sportifs

- Huit candidats sont inscrits au concours de professorat de sport 2017, option tennis de table, pour un seul poste prévu. Les candidats qui le souhaitent pourront bénéficier d'un accompagnement de la part de la DTN.
- L'encadrement sur le pôle de Nancy va être renforcé. La décision d'embauche devra être validée par le prochain Conseil fédéral.

Point 4 – Point financier

Le niveau de la trésorerie fédérale est très bas, impacté essentiellement par les travaux effectués récemment au siège et par le financement de l'étude sur spid.

Jacques Ray informe le bureau qu'une autorisation de découvert a été demandée à la banque afin de pallier un déficit transitoire de trésorerie.

Un budget prévisionnel révisé sera présenté au prochain conseil fédéral en raison de dépenses non prévues lors de son élaboration.

Guy Letrot et Kevin Vanlioglu présentent la feuille de route du pôle finances :

- Politique fédérale (établissement du budget, flux financiers, tarifs fédéraux, présentation des documents financiers) ;
- Spid V2 (financement, établissement du cahier des charges fonctionnel) ;

- Structuration du pôle financier fédéral (coordination, recensement et développement des outils existants, élaboration de nouveaux outils, contrôle de gestion fédérale, gestion des notes de frais) ;
- Aide à la structuration des instances décentralisées (échanges avec les ligues et les comités, déploiement d'outils communs, création de services, harmonisation des procédures, contrôle de gestion) ;
- Ressources externes (aide au montage et suivi des dossiers).

Il y aura lieu, à partir de ces éléments présentés, d'établir les priorités.

Après discussion, il s'avère qu'une présentation du financement de spid V2 (avec la participation des ligues et des départements) devra être impérativement présentée au prochain conseil fédéral.

Point 5 – Dispositions relatives aux emprunts

L'assemblée générale doit obligatoirement se prononcer pour tout emprunt.

Une possibilité est de faire une assemblée générale début octobre au moment du séminaire. La décision sera prise par le Conseil fédéral.

Point 6 – Fonctionnement général

La présentation du fonctionnement du conseil fédéral est en passe d'être finalisée.

Françoise Lopicque évoque un paragraphe du règlement intérieur qui a disparu dans les remaniements des textes, et qui permettait aux membres du comité directeur fédéral de demander des ajouts à l'ordre du jour. Elle propose qu'il soit rajouté à la prochaine mise à jour des textes.

Les modalités de validation du procès-verbal du conseil fédéral vont être rappelées et précisées dans un texte adressé à tous les membres.

Sur proposition de Christian Palierne, les membres du bureau valident à l'unanimité la reconduite de Nicole Coury comme chargée de mission Insertion afin qu'elle puisse suivre le dossier dès à présent. La nomination définitive aura lieu lors du prochain conseil fédéral.

Christian Palierne propose également de nommer Patrick Cannet membre du Bureau exécutif en tant qu'adjoint à la Vice-présidente en charge du Développement, Anne Boileau Demaret.

Des entretiens avec les membres du personnel vont démarrer afin de mieux connaître les fonctions et activités de chacun.

Point 7 – Calendrier politique 2017-2018

Sur proposition de Françoise Lopicque, les dates suivantes sont retenues à l'unanimité :

- samedi 7 octobre 2017 et dimanche 8 octobre 2017 : Conseil fédéral n° 1 et séminaire de rentrée ;
- samedi 6 janvier 2018 : Conseil fédéral n° 2 ;
- samedi 7 avril 2018 : Conseil fédéral n° 3 ;
- samedi 19 mai 2018 : Assemblée générale.

Les dates des bureaux exécutifs seront arrêtées prochainement.

La coupe nationale vétérans 2018 est prévue à Mer les 23 et 24 juin 2018, en même temps que les championnats du Monde vétérans à Las Vegas. Françoise Lopicque propose de décaler aux 27 et 28 mai 2018 si le club de Mer peut organiser à cette date. La modification de date est adoptée à l'unanimité.

Point 8 – Licence : règlement lié au certificat médical

Le décret n°2016-1157 du 24 août 2016 prévoit que le certificat médical est maintenant obligatoire pour la pratique sportive et les arbitres. En tennis de table, tout licencié pouvant arbitrer, seule la pratique sportive est retenue pour exiger un certificat médical. Le problème se pose pour les licences événementielles. Il faudra vraisemblablement les transformer en ATP.

Le décret relatif à l'auto-questionnaire, imposé par le Ministère, a été publié. Par contre les modalités d'application sont du ressort des fédérations. Celles-ci ont été envoyées aux ligues et aux départements, via la circulaire administrative.

A partir du 1^{er} juillet 2017, un historique du certificat médical sera disponible dans spid.

Point 9 – Charte d'éthique

L'article L131-15-1 du code du sport, créé par la loi du 1^{er} mars 2017 prévoit que les fédérations établissent une charte d'éthique et instituent un comité d'éthique avant le 31 décembre 2017.

Patrick Lustremant présente le travail effectué par les deux stagiaires (Clément Faucheu et Thibaut Martin) encadrés par Fabien Sinet et Françoise Lopicque. Ce texte sera soumis au vote du prochain Conseil fédéral, avant présentation à une prochaine Assemblée générale.

Une action de communication sera prévue ensuite en mettant en exergue certains points importants de cette charte.

Point 10 – Relations institutionnelles

Situation des CD 42 et CD 43

Le comité de Haute-Loire ayant été mis en liquidation judiciaire en 2016, le département de la Loire a repris l'activité du département de Haute-Loire.

Le souhait est de créer un comité départemental Loire-Haute-Loire.

Le bureau valide à l'unanimité ce rapprochement qui sera acté officiellement lors du prochain conseil fédéral.

Demande d'entente ASPC Nîmes – Montpellier TT en championnat masculin

Les deux clubs, distants de 50 kilomètres, ont sollicité de la FFTT l'autorisation de réaliser une équipe d'entente en championnat national masculin.

L'article I.402 des règlements administratifs limite la distance à 30 kilomètres mais prévoit qu'une dérogation peut être accordée par l'échelon fédéral.

Patrick Lustremant présente le dossier qu'il a reçu des deux clubs.

La dérogation est accordée par 9 voix pour, 1 contre et 2 abstentions.

Fusion de ASGMTT Le Mans et AS Le Mans TT

Françoise Lapique et Patrick Lustremant informent les membres du bureau de la fusion-absorption de l'AS Le Mans TT par ASGMTT Le Mans.

Fusion des ligues Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées

Le traité de fusion est signé et la dernière étape, à savoir les assemblées générales des deux ligues et électorale de la ligue d'Occitanie, est prévue le 24 juin prochain.

Point 11 – Participation des féminines au championnat masculin

Suite à la décision du Conseil fédéral du 9 avril prise dans le cadre de la féminisation, Jean-Luc Guillot présente une modification de l'article II.310 des règlements sportifs (dispositions communes du championnat national), autorisant les féminines ayant le classement requis à participer au championnat par équipes masculin.

La modification de l'article II.310 est adoptée à l'unanimité (application au 1^{er} juillet 2017).

Point 12 – Interdiction de participer à plusieurs championnats par équipe

Le comité directeur fédéral du 20 février 2016 avait adopté l'interdiction de participer au championnat de Pro A ou Pro B et à un autre championnat durant la même période, avec une application à partir de la saison 2017-2018.

Il est proposé de modifier l'article II.105 des règlements administratifs en indiquant qu'un joueur licencié à l'étranger et évoluant en Pro dans le championnat par équipes ne pourra pas participer de la 1^{re} à la dernière journée à un autre championnat par équipes de clubs à l'étranger, applicable dès le 1^{er} juillet 2017.

La modification de l'article II.105 est adoptée par 11 voix pour et 1 refus de vote.

Point 13 – Championnat de France vétérans

Jean-Luc Guillot propose de modifier l'article VI.105 des règlements sportifs en remplaçant, pour les dix catégories vétérans, les qualifications complémentaires au prorata du nombre de licenciés traditionnels dans les ligues par des inscriptions libres, à condition d'avoir participé à l'échelon régional, selon des modalités définies par la commission sportive fédérale.

La modification de l'article VI.105 est adoptée à l'unanimité (application au 1^{er} juillet 2017).

Point 14 – Circulaire d'information sur les feuilles de rencontre

La nouvelle procédure pour la gestion des feuilles de rencontre du championnat national par équipes à partir de la saison prochaine est présentée par Jean-Luc Guillot.

Cette nouvelle procédure précise les différentes modalités selon que le juge-arbitre utilise ou non GIRPE.

Odile Perrier informe qu'elle rencontre Monsieur Philippe dans le cadre d'un développement de GIRPE sur tablette.

Point 15 – Championnat par équipes

Matériel

Une certaine ambiguïté existe sur le type de balles à utiliser pendant la période d'échauffement. Jean Douilly, président de la ligue Hauts-de-France avait saisi Christian Palierne à ce sujet avant le dernier Conseil fédéral.

Patrick Lustremant propose de modifier l'article II.107.2 des règlements sportifs en indiquant que la période d'échauffement et la période d'adaptation doivent se dérouler avec les mêmes balles que les parties.

Des précisions sont également apportées sur la compatibilité des couleurs des tenues avec les couleurs de balles afin de prendre en compte le fait qu'actuellement seules les balles plastiques blanches sont agréées.

La modification de l'article II.107.2 est adoptée par 10 voix pour, 1 contre et 1 refus de vote.

Montées et descentes

Jean-Luc Guillot propose d'ajouter aux principes de montées et descentes (article II.115.1) le fait que le dernier d'une poule descend dans la division inférieure quel que soit le nombre d'équipes dans la poule.

La modification de l'article II.115.1 est adoptée à l'unanimité.

Point 16 – Coupe du Monde 2018

Michel Martin fait le point sur l'organisation de la Coupe du Monde prévue à Disney du 19 au 21 octobre 2018. Il pense pouvoir présenter un budget prévisionnel et le plan d'aménagement de la salle au prochain conseil fédéral.

4 000 places seront mises en vente.

Une réflexion sur la possibilité de récupérer la TVA doit se faire.

Michel Martin précise qu'une perte d'argent est envisageable mais contrecarrée par la recherche de partenaires qui pourraient investir de façon pérenne dans le tennis de table.

De même, cette recherche peut permettre de trouver des partenaires qui ne souhaitent peut-être pas investir sur cette Coupe du Monde mais seront intéressés par d'autres actions fédérales.

Point 17 – Application de la politique fédérale

Deux points sont présentés par Sophie Bodin :

- l'application de la politique fédérale par les cadres techniques ;
- une réflexion sur la construction des procédures.

Point 18 – Informations générales

- Anne Boilleau Demaret, Vice-présidente en charge du Développement, revient sur la participation aux journées olympiques les 23 et 24 juin prochain à Paris et demande une solidarité entre les élus et les salariés du siège afin d'obtenir assez de bénévoles sur ces 2 journées et que cette action soit une réussite.
- Bordeaux a bien mis en valeur le dossier des championnats du Monde vétérans lors de la visite du Swaythling Club International.
- Patrick Lustremant informe de la décision du jury d'appel fédéral relative à l'appel du club 4S Tours.

- Christian Paliarne et Claude Bergeret se sont rendus au vélodrome national de Saint Quentin en Yvelines pour voir l'éventualité d'une organisation des championnats d'Europe 2019.
- Fabien Sinet et Marion Vayre vont mener une étude sur les licences dans les autres fédérations (montant, circuit de paiement, parts des instances décentralisées,).

Françoise LAPICQUE
Secrétaire général

Christian PALIERNE
Président